

D.2017.03.29.4.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 29 Mars 2017

4 - RESEAU STRUCTURANT

4.6 - BSP RAMASSIERS - Avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage n°2010-995 conclue entre le SMTC-Tisséo et Toulouse Métropole

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 7.27 jusqu'au point 9.6 et du point 11.1 au point 11.5)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M.Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (à M.Grass à/c du point 3.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (à M.André à/c du point 3.2)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 2.1 et jusqu'au point 3.3 inclus
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Par délibération D.2010.12.16.12.9, le Comité Syndical en date du 16 décembre 2010 a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage unique (n°2010-995) entre le SMTC Tisséo et Toulouse Métropole fixant le programme, le budget et le planning de l'opération du Bus en Site Propre des Ramassiers a été signée le 21 janvier 2011.

Par délibération D.2012.12.20.15.1, le Comité Syndical en date du 20 décembre 2012 a approuvé l'avenant n°1 à la convention signé le 8 mars 2013 afin d'en modifier les modalités financières.

L'objectif du présent avenant n°2 est de modifier le programme de l'opération, d'en actualiser les coûts et le planning.

Le projet de Bus en Site Propre des Ramassiers est revu dans le contexte du projet Mobilités 2020-2025-2030 avec notamment la création d'une ligne de bus entre l'Oncopole et la gare de Colomiers (via Basso Cambo) à l'horizon 2020 qui sera le maillon Ouest de la Ceinture Sud.

La réalisation du tronçon 3 est donc reportée dans le temps car les projets de desserte et les conditions de circulation actuelles dans le secteur ne la nécessitent pas.

A l'inverse, il apparaît nécessaire de compléter le programme initial par la réalisation d'une poche de stationnement relais d'une capacité de 49 places à proximité du giratoire de la Fontaine Lumineuse pour les usagers du Linéo 2, de la ligne 63 et du futur maillon Ouest de la Ceinture Sud.

Concernant le coût du projet, il s'élevait au départ à 22,8 M€ HT (valeur 2010) puis avait été réévalué à 22,5 M€ HT (valeur 2012) lors de la passation du premier avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage.

Etant donné les éléments cités précédemment et l'avancement des études, il convient de le porter à 20,4 M€ HT (valeur 2017). Sur ce montant, le restant à réaliser s'élève à 10,85 M€ HT (valeur 2017) qui sera réparti à 50/50 entre Toulouse Métropole et le SMTC, soit 5 425 000€ HT pour chaque entités

A titre indicatif et non contractuel, la répartition des versements s'établit comme suit :

répartition	2017	2018	2019	TOTAL
SMTC-Tisséo	2 079 000€ HT	2 500 000€ HT	621 000€ HT	5 425 000€ HT

Les travaux de déviation de réseaux sont en cours sur le tronçon 2 depuis la fin 2016. Les travaux de voirie devraient se dérouler d'avril à juin 2017. Concernant le tronçon 1, les travaux se dérouleront sur l'année 2018.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver les termes de cet avenant.

* * *

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention N° 2010-995 de Maitrise D'ouvrage Unique entre SMTC-Tisséo et Toulouse Métropole pour la réalisation du BSP des Ramassiers d'un montant de 5 425 000€ HT.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170404-20170329-4-6D-
DE
Date de télétransmission : 04/04/2017
Date de réception préfecture : 04/04/2017

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

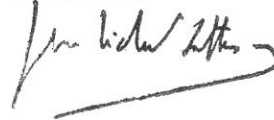
ARTICLE 4 : DIT que les dépenses liées à cette convention figurent aux budgets 2017 et suivants.

ARTICLE 5: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Michel Lattes', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES

Convention n°2010-995

Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre Toulouse Métropole et le SMTC-Tisséó Voie de liaison des Ramassiers

Avenant n°2

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine dont le siège est situé 7, esplanade Compans Caffarelli – BP 11120 – 31011 TOULOUSE CEDEX 6, représenté par Monsieur Jean-Michel LATTES, son Président, dûment habilité par délibération du Conseil syndical en date du 29 mars 2017,

Ci-après désigné par le terme " SMTC-Tisséó"

D'une part

ET

Toulouse Métropole, dont le siège est situé 6 rue René Leduc – BP 35821 – 31505 TOULOUSE CEDEX 5, représentée par Monsieur Jean-Luc MOUDENC, son Président, dûment habilité par délibération du Bureau en date du 30 mars 2017,

Ci-après désigné par les termes "Toulouse Métropole"

D'autre part

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIV

EXPOSE

Dans le cadre de ses compétences, le SMTC-Tisséó mène de nombreuses opérations sur le territoire de Toulouse Métropole. Certaines de ces opérations sont confiées à Toulouse Métropole par convention de maîtrise d'ouvrage unique. C'est le cas des travaux de la Voie de Liaison des Ramassiers.

La convention de maîtrise d'ouvrage unique (n°2010-995) entre le SMTC-Tisséó et Toulouse Métropole fixant le programme, le budget et le planning de l'opération a été signée le 21 janvier 2011 à hauteur de 22 800 000€ HT.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant n°1 le 8 mars 2013 afin d'en modifier les modalités financières.

L'opération a fait l'objet de deux déclarations d'utilité publique : le 24 avril 2012 pour le tronçon 2 et le 25 février 2014 pour les tronçons 1 et 3. Après une phase d'études et d'autorisations administratives, les premiers travaux (sur le tronçon 2 avec la trémie ferroviaire) ont été réalisés à partir du second semestre 2012.

L'objectif de cet avenant est de modifier le programme de l'opération, d'en actualiser les coûts et le planning.

ARTICLE 1 : Modification de l'article 2 de la convention initiale sur le programme de l'opération

Le SMTC a arrêté, lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016, le projet Mobilités 2020-2025-2030. Celui-ci prévoit notamment la réalisation de la Ceinture Sud qui constituera une amélioration de la desserte des zones d'emploi du Sud et de l'Ouest de l'agglomération. A l'Ouest celle-ci comprendra un tronçon Colomiers – Basso Cambo étant amené à emprunter les tronçons 1 et 2 du projet historique de la voie de liaison des Ramassiers.

Le tronçon 3 ne sera pas emprunté par cette liaison. De plus, les conditions de circulation ainsi que l'offre bus sur le tronçon ne justifient plus aujourd'hui sa réalisation.

A l'inverse, il apparaît nécessaire de compléter le programme initial par la réalisation d'un parking relais au niveau de la Fontaine Lumineuse. On constate actuellement un stationnement important du fait de la présence des lignes 63 et 64 qui devrait être amplifié avec la mise en place du Linéo 2 Arènes – Colomiers Lycée International. Ce parking aura une capacité de 49 places.

En annexe à cet avenant, une carte précise ces différents éléments modifiant l'annexe 2 de la convention.

ARTICLE 2 : Modification de l'article 7 concernant le budget de l'opération

A ce jour, la grande majorité des études de conception du projet ont été menées. Les premiers travaux concernant le tronçon 2 (trémie ferroviaire) ont également été réalisés. Aussi, depuis 2011, 9,54M€ HT ont été dépensés par Toulouse Métropole sur cette opération. Le SMTC-Tisséo a participé à cette opération à hauteur de 4,865 M€ HT.

Le budget de l'opération a évolué comme suit :

montant en € HT (hors foncier) éléments de l'opération	coût global initial - 2010		coût global avenant 1 - 2012		Coût global - avenant 2 - valeur 2017	
					réalisé à fin 2016	reste à réaliser (compris modification de programme)
Tronçon 1 giratoire Fontaine Lumineuse / Chèvrefeuille	2 150 000,00		2 439 948,00		568 096,73	3 400 000,00
	50% TISSEO	50% TM	56% TISSEO	44% TM		
Tronçon 2 Chèvrefeuille / boulevard de l'Europe	17 200 000,00		15 462 537,00		8 741 526,03	7 450 000,00
	50% TISSEO	50% TM	56% TISSEO	44% TM		
Tronçon 3 boulevard de l'Europe / route de tournefeuille	3 450 000,00		4 609 234,00		227 643,86	non programmé
	100% TISSEO		100% TISSEO			
					9 537 266,62	10 850 000,00
Totaux	22 800 000,00		22 511 719,00		20 387 266,62	

Soit un coût estimatif des travaux restant à réaliser :

- le SMTC-Tisséo de 5 425 000,00 € HT
- Toulouse Métropole de 5 425 000,00 € HT

Le montant total de l'opération ainsi modifiée s'élève donc à 20 387 266,62 € HT.

Le tableau suivant est indicatif et non contractuel. Les versements attendus devraient se répartir de la façon suivante :

répartition	2017	2018	2019	TOTAL
SMTC-Tisséo	2 079 000€ HT	2 500 000€ HT	621 000€ HT	5 425 000€ HT

ARTICLE 3 : Modification de l'annexe 3 concernant le planning de l'opération

Tronçon 2 :

- Travaux déviation de réseaux secs et humides : réalisés de fin 2016 à début 2017
- Travaux de voirie : d'avril 2017 au 2^{ème} trimestre 2018

Tronçon 1 :

- Reprise des études et acquisitions foncières en cours
- Travaux sur l'ensemble de l'année 2018

Fait à Toulouse, le
En deux exemplaires originaux.

Pour Toulouse Métropole,

Le Président,
ou son représentant

Jean-Luc MOUDENC

Pour le Syndicat Mixte des Transports en
Commun de l'Agglomération Toulousaine,

Le Président,
ou son représentant

Jean-Michel LATTES

Voie de liaison des Ramassiers

